



*Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement durables*

Le Ministre d'État

N/Réf. : FH/SM/07006283

Paris, le

- 6 NOV. 2007

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 octobre, vous avez bien voulu me faire part de vos réflexions sur les conséquences que pourrait avoir l'obligation de porter un casque à vélo. Je vous en remercie vivement.

Comme vous le savez, le Gouvernement attache un grand prix au développement de l'usage de la bicyclette en France. Les initiatives de nombreuses municipalités et les débats organisés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement confirment le vif intérêt de nos concitoyens pour ce mode de transport. Le vélo apparaît désormais, sans conteste, comme l'un des pivots d'une politique de mobilité durable.

Pour promouvoir l'usage du vélo, les pouvoirs publics se doivent d'améliorer notamment la sécurité des cyclistes. Les statistiques montrent avec constance qu'ils font partie des usagers de la route les plus vulnérables. Aucune proposition ne doit donc être écartée *a priori*, qui pourrait permettre aux conducteurs de bicyclette de circuler dans des conditions plus sûres.

L'une des pistes de réflexion est le recours aux équipements individuels de sécurité. Dans son avis du 16 mars 2006, relatif à la prévention des traumatismes crâniens dans la pratique de la bicyclette, la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC) a recommandé que

.../...

Monsieur Christophe RAVERDY
Président de la fédération française
des usagers de la bicyclette
12, rue des Bouchers
67000 STRASBOURG

*Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris*

le port du casque à vélo soit rendu obligatoire pour les moins de quinze ans, ainsi que pour les enfants transportés dans un siège sur une bicyclette. Dans son rapport du 13 juin 2007, le Conseil économique et social (CES) a également recommandé le port du casque à vélo.

Ces propositions et les arguments qui les fondent doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Ils alimentent les réflexions préparatoires au prochain Comité interministériel de sécurité routière. Pour autant, soyez assuré que le Gouvernement mesure l'ensemble des enjeux liés au développement de l'usage du vélo et qu'il adoptera une approche équilibrée. En tant que ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, simultanément chargé de la sécurité routière et du développement des modes de transport les plus respectueux de notre environnement, j'y serai particulièrement attentif.

Je veillerai à ce que vous soyez tenu informé des suites données à ces travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

signé

Jean-Louis BORLEO

Copies : M. le Secrétaire d'Etat chargé des transports
Mme la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie